

DELIBERATION DU BUREAU
2022 N°37

ENVIRONNEMENT

Le Bureau Communautaire s'est réuni le 01/12/2022, sur convocation du Président envoyée le 25/11/2021.

Présents(es) : F. CHARTREUX, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, L. GUYOT, J. BOCANEGRA, D. PICARD, Ph. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, E. PAYEUR, JL. STAROSSE, JL. CLAUDON, R. ARNOULD, E. POIRSON, X. COLIN.

Excusé(e)s : A. HARMAND, O. HEYOB, M. GUEGUEN.

BU2022-37- ENVIRONNEMENT (8.8) - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES ANIMATIONS, LES ACTIONS EN REGIE ET LES ETUDES, TRAVAUX ET AMENAGEMENTS DES ENS 54

Dans le cadre de sa compétence « Espaces naturels & biodiversité et GEMAPI », la Communauté de Communes Terres Toulouises a contractualisé avec le département de Meurthe-et-Moselle pour la sensibilisation des scolaires et du grand public à la biodiversité sur les sites inter-communaux classés Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Des actions d'animation font partie des objectifs prévus par la CC2T. Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle accompagne financièrement cette démarche. Il s'agit de solliciter leurs aides financières pour l'année 2022.

Le territoire de la Communauté de Communes Terres Toulouises présente une richesse indéniable en termes de milieux et d'habitats, de populations faunistiques et floristiques. De par leur intérêt écologique, de nombreux sites sont d'ailleurs classés afin d'en assurer la préservation et la valorisation : 25 Espaces Naturels Sensibles (ENS) et 5 sites Natura 2000.

Parmi ces sites, la Communauté de Communes Terres Toulouises est impliquée dans une politique de valorisation, de préservation et de sensibilisation en partenariat avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle sur **plusieurs Espaces Naturels Sensibles**, qui sont :

- le ruisseau du Terrouin,
- les pelouses de Jaillon,
- la carrière-sous-le-breuil à Villey-Saint-Etienne,
- la carrière de la Vermilière à Villey-Saint-Etienne,
- le ruisseau de l'Ingressin,
- le ruisseau de l'Esch,
- le plateau et le fort de Domgermain,
- les boisements humides du Gare le Cou

Il apparaît également important pour la CC2T de mener des actions **sur les autres espaces naturels d'intérêt communautaire, départementaux ou européens en dehors des sites ENS conventionnés avec le conseil Départemental**. Ces sites sont notamment en lien avec les milieux humides : la vallée de la Moselle, la forêt de la Reine, le marais de Lay-Saint-Rémy, les pelouses du Toulouis, etc.

En vertu de ce partenariat, la CC2T est engagée sur les volets suivants :

- Améliorer la connaissance de la richesse faunistique et floristique des sites et de ses conditions particulières (géologie, climat, hydrologie ...)
- Préserver, aménager et entretenir durablement les sites dans l'intérêt de la biodiversité et du public (plan de gestion écologique et paysagère, travaux de restauration ou d'entretien)
- Ouvrir les sites au public dans le respect de la sensibilité du milieu (animations pédagogiques et/ou conception et mise en œuvre d'aménagements légers permettant une découverte des sites).

1) Le Programme de sensibilisation aux ENS envisagé en 2023

Afin d'assurer son engagement (conventions en cours avec le département) sur la partie ouverture au public, la CC2T propose pour l'année 2023 (de janvier à août) de reconduire la réalisation de **100 actions d'animation et de sensibilisation**. Les animations se feront dans les deux domaines d'action suivants : les Espaces Naturels Sensibles et continuités écologiques, paysages, espèces.

L'ensemble des animations proposées sont des séquences d'une demi-journée, de janvier à août, pour les publics scolaires (de la maternelle au lycée), de loisirs et familiaux (programme grand public).

Un nouveau public apparaît depuis 2019, le public spécialisé des Instituts Médico-éducatifs de Toul et de Velaine.

Toutes les actions d'animations sont assurées en majorité par l'animatrice nature de la Communauté de Communes, sauf pour des prestations spécialisées particulières grand public (sortie botanique, balade contée, sortie mycologique...). Le budget alloué pour ces prestations est estimé à environ 2 800 € par an.

En 2023, un prestataire spécialisé en animation nature pourrait être de nouveau sollicité pour une trentaine d'animations pour un public varié (scolaires, accueils de loisirs...) selon les besoins de la CC2T.

Dans la mesure du possible et selon le projet pédagogique, les groupes sortent en général sur les sites de proximité de leur établissement. Pour rejoindre un site naturel classé, les groupes se déplacent en bus financé par la collectivité notamment grâce aux subventions du Département 54.

A partir de 2023, du fait du partenariat avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, un accompagnement financier est possible à hauteur de 250 € par ½ journée, en semaine, horaires ouvrés. L'accompagnement financier passe à 300 €, en week-end. Le temps de préparation du programme est également désormais pris en compte pour un forfait de 300 € la demi-journée. Soit un total de subventions possibles qui s'établit à **46 450 € pour les 100 demi-journées proposées de janvier à août 2023** (cf. tableau ci-dessous).

SYNTHESE PREVISIONNELLE DES ACTIONS D'ANIMATION	Nb d'anim.	Nb de jours de temps de préparation	Temps de préparation du programme forfait de 300 € la demi- journée	Animation demi-journée en jour ouvré	Animation demi-journée en jour férié week-end
Prévisionnel 2023 (de janvier à août) : forfait de 100 animations			600 € la journée	250 €	300 €
Espaces Naturels Sensibles (ENS)	35	17	10 200 €	6 750 €	2 400 €
Continuités écologiques, paysages, espèces	65	18	10 800 €	16 000 €	300 €
Totaux	100	35	21 000 €	22 750 €	2 700 €
Accompagnement possible du Département pour 100 animations CC2T / janv. à août 2023	100	35	46 450 €		

2) Les actions en régie envisagées en 2023

Le taux de subvention du nouveau dispositif d'accompagnement du Département est désormais de **60% maximum** (PM : il était de 80% en 2021), quelle que soit la thématique. Néanmoins, il reste à 80% lorsque les porteurs de projets interviennent sur une propriété départementale.

ESPACES NATURELS SENSIBLES / ACTIONS EN REGIE / MILIEUX SECS							
PREVISIONNEL 2023							
Domaines d'actions	Type d'actions	Détail mission	Quantité (nb jour)	Coût journalier	Coût total	Taux subvention (%)	Montant subvention possible
Espaces Naturels Sensibles (ENS)	Communication générale	Texte panneaux, réunions, livret, site internet, article presse...	10	260	2 600 €	60	1 560 €
	ENS Vallée du Terrouin Opération de protection des amphibiens	Préparation de l'opération, encadrement technique et humain, réalisation de suivis scientifiques, analyse des données, bilan, transmission des données	20		5 200 €		3 120 €
	PPV "Carrière-sous-le-Breuil et Pelouses de Jaillon"	Suivi et mise en place mesures de gestion Plan de pâturage et suivi de travaux	10		2 600 €		1 560 €
	PPV "Plateau et Fort de Domgermain"	Suivi et mise en place mesures de gestion	10		2 600 €		1 560 €
	ENS Ruisseau de l'Ingressin	Suivi et accompagnement Pré-projet - sentiers pédagogiques	10		2 600 €		1 560 €
	ENS Plateau et fort d'Ecrouves	Suivi et accompagnement	3		780 €		468 €
	ENS Boisements humides du Gare le Cou	Suivi et accompagnement	3		780 €		468 €
	Ens Carrière la Vermilière	Suivi et accompagnement	10		2 600 €		1 560 €
	Continuités écologiques, paysages, espèces	Biodiversité	Suivi et accompagnement de projets		10		2 600 €
Totaux			86		22 360 €		13 416 €

3) Les études, travaux et aménagements envisagés en 2023

ESPACES NATURELS SENSIBLES / ETUDES, TRAVAUX ET AMENAGEMENTS / MILIEUX SECS						
PREVISIONNEL 2023						
Type de règlement	Domaines d'actions	Type d'actions	Détail mission	Coût total TTC	Taux subvention (%)	Montant subvention possible
Etudes, travaux et aménagements	ENS	Mise en oeuvre PPV ENS "Carrière sous-le-Breuil" et "Pelouses de Jaillon"	Travaux de défrichage / entretien / restauration pelouses et carrières Conception et réalisation de 2 panneaux pédagogiques Matériel pour pâturage	11 000 €	60	6 600 €
		Mise en oeuvre PPV ENS Vallée du Terrouin	Opération de sauvegarde des amphibiens - investissement matériel	2 000 €		1 200 €
		Mise en oeuvre PPV ENS "Plateau et Fort de Domgermain"	Travaux de défrichage / entretien / restauration pelouses et carrières	5 000 €		3 000 €
Total				18 000 €	60	10 800 €

Mis en ligne le 05/12/2022 à 10h52

REÇU EN PREFECTURE
le 05/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20221201-BU2022_37-D

En conséquence, le Bureau Communautaire est invité à :

- Autoriser le président à solliciter l'accompagnement financier du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (service Environnement - Espaces Naturels Sensibles) et de tout autre organisme susceptible de subventionner la CC2T et signer les documents nécessaires correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Mis en ligne le 05/12/2022 à 10h52

REÇU EN PREFECTURE
le 05/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20221201-BU2022_37-D